

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU  
ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS  
1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

**AVIS INDIQUANT QU'UN RECOURS A ETE  
INTRODUIT**

Le Collège communal fait savoir que Maître Benjamin  
REULIAUX

**a introduit un RECOURS**

contre l'arrêté du fonctionnaire technique et du fonctionnaire  
délégué du Service Public de Wallonie, du 08/07/2026,  
**refusant** le permis unique à RENNER ENERGIES  
BELGIUM pour l'implantation et l'exploitation **d'un parc de  
4 éoliennes** sur le territoire de la commune de **CLAVIER**.

**Ce recours n'est pas suspensif de la décision attaquée.**

Les intéressés peuvent prendre connaissance du recours  
introduit dans les bureaux de l'Administration communale de  
CLAVIER, rue Forville, n°1 :

- du lundi au mercredi de 9h à 12h ainsi que le vendredi de  
15h à 18h.

Clavier, le 06 août 2026



Le Bourgmestre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Damien WATHELET".

Damien WATHELET